

Dragonnades domestiques

« Enfin arriveraient ces jours d'aisance dans les mœurs, et de bouleversement dans les principes, où des hommes, élégamment vicieux, trompent et sont trompés, n'attaquent les femmes, que pour obtenir, s'ils le peuvent, le droit de les mépriser, et sont en cela même plus méprisables qu'elles. »

Le plus étonnant dans cette citation, est qu'elle nous parvient précisément d'un siècle d'« aisance dans les mœurs, et de bouleversement dans les principes » : le siècle des Lumières, celui des libertins.

« Enfin arriveroient ces jours d'aisance dans les mœurs, & de bouleversement dans les principes, où des hommes, élégamment vicieux, trompent & sont trompés, n'attaquent les femmes, que pour obtenir, s'ils le peuvent, le droit de les mépriser, & sont en cela même plus méprisables qu'elles. C'est alors qu'il

Ils n'étaient pas nombreux en ce temps là, à se rendre compte que derrière chaque libertin il y avait le plus souvent, non pas des libertines, mais des victimes.



Souvenez-vous des ces œuvres charmantes : « Le verrou » de Fragonard (1772), « Les liaisons dangereuses » de Choderlos de Laclos (1782). De la mort de Louis XIV à la Révolution, le siècle a été marqué par le relâchement des mœurs, la quête de la séduction et du plaisir. Mais la galanterie superficielle des hommes s'accompagnait rarement de respect pour les femmes.

Nous allons consacrer ce récit à un homme qui n'a que trop incarné l'égoïsme et le mépris. Cornillonais ? Euh... oui, malheureusement. Il s'agit de Gaspard Marié, sieur des Appreaux (1673-1738). Telle est l'orthographe actuelle de cet ancien hameau de Mens. Lui-même signait « des Apraux ». C'est le nom d'une des branches de la famille Marié, bien établie dans la noblesse mensoise. Il y a aussi des Marié de la Colmbière, du Périer, des Hierres, etc.



On trouve sa signature dans les registres de la commune à partir du 31 janvier 1708 : ce jour-là, le curé Claude de Saint Pierre bénissait son mariage avec Philippe Pellissier Tanon, la fille aînée du bourgeois le plus fortuné du Grand Oriol (oui, Philippe était bien un prénom féminin).



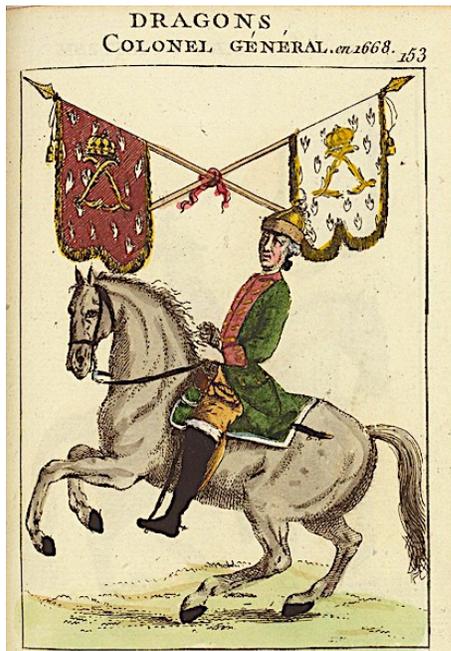
Mariage paradoxal : les Pellissier Tanon sont une des familles protestantes les plus en vue du Trièves. Sur l'acte de mariage, le futur gendre est « capitaine de dragons au régiment de Sommery ». Une vingtaine d'années après la révocation de l'édit de Nantes, la répression est encore féroce. Le Sieur des Appreaux a-t-il participé aux dragonnades ? Dans le Trièves, il ne semble pas ; mais ailleurs, en Languedoc en particulier, c'est bien probable.

L'espoir de Pierre Pellissier Tanon, en faisant ainsi entrer le loup dans la bergerie était qu'il le protégerait contre les exactions des soudards qui avaient laissé un si mauvais souvenir dans la région : rapines, pillages, tortures, viols s'étaient succédés au fil des visites des compagnies de dragons chargés de convaincre les « opiniâtres ». Le calcul s'avère une épouvantable erreur. Au point que Pellissier Tanon se voit obligé de déposer contre son gendre une plainte, une supplique comme on disait alors. Écoutez-le.



« Le suppliant et son épouse n'avaient fait ce mariage que dans l'espérance de trouver de l'appui et du secours auprès dudit Sieur des Appreaux, cependant le contraire ne s'est que trop vérifié, car ledit Sieur des Appreaux depuis son mariage n'a rien oublié pour chagriner le suppliant, son épouse et leurs autres enfants, ayant commencé par faire dissiper par ses hommes de recrue et ses chevaux, tous les grains et les fourrages, non seulement des biens donnés, mais encore les réservés, ledit Sieur des Appreaux ayant pendant ses séjours dans le pays, fait des dettes que le suppliant a été obligé d'acquitter, et de nourrir après son départ son épouse, à qui il n'avait pas laissé de quoi subsister. »

Les plaintes ne changent rien à la conduite du soudard, mais elles permettent au moins d'enregistrer des témoignages, qui nous sont parvenus.



« Ledit Sieur des Appreaux, s'étant levé sur les dix heures du matin, entra dans la cuisine où était la demoiselle Tanon sa belle-mère assise auprès du feu et lui dit d'un ton impérieux : « Est-ce qu'il n'y a rien à manger céans ? » Sur quoi elle lui répondit qu'il n'y avait rien de prêt, et alors le dit Sieur des Appreaux ouvrit une armoire où il trouva un gigot de mouton et l'ayant pris, il le bailla à son valet : « Tiens, va me faire cuire cela. » Sur quoi la demoiselle Tanon ayant dit que ce n'était pas le jour pour en manger, il la chargea de poule folle et d'injures sales et indignes, la traitant de chienne de croquante, de gueuse et de sac à vin, engeance de vipère et pareilles ordures, ce qui obligea ladite damoiselle en pleurant de sortir de la maison et le Sieur des Appreaux pour la faire aller plus vite la poussa et lui ferma la porte si raide qu'elle en fut blessée au talon, et quand elle se plaignit de cette violence, il lui dit « Baise mon cul » en lui montrant son derrière avec la main par dérision. »

« Ledit Sieur des Appreaux faisait un carillon pire qu'un dragon ne ferait s'il était logé en discrétion. [...] Pendant quatre ou cinq jours il ne se coucha point, ne faisant qu'insulter et menacer ceux de la maison et les étrangers qui y venaient. Il ne voulut pas que la fille du Sieur Tanon ni ses servantes se déshabillassent ni se couchassent et que quatre jours après avoir veillé sans déshabiller, étant accablées de sommeil, elles se voulurent jeter sur un lit, il se jeta sur elles, pour donner lieu à la demoiselle Tanon sa belle-mère qui avait veillé les quatre jours aussi sans se déshabiller, de se fâcher, et lorsqu'elle lui voulut trouver à redire, il n'y eut insultes ni injures immondes qu'il ne lui dit. »



Son épouse étant décédée en 1723, le désormais veuf et ex-capitaine de dragons, s'en prend à tout ce qui porte jupons, et en particulier à la petite cousine de sa défunte épouse, de 27 ans sa cadette. Elle est la fille de Jacques Pellissier Tanon, le « Capitaine Châtelain de Mens et mandement du Trièves », cousin germain de son beau-père. Pourtant, en décembre de l'année précédente, Jacques

Pellissier Tanon avait été à Cornillon le parrain de la petite Marie Marié des Appreaux, sa dernière fille. Mais peu lui importent les liens de famille: des Appreaux se comporte avec sa muflerie habituelle, allant jusqu'à agresser la jeune fille en public, alors qu'elle se promène aux Aires en compagnie de sa sœur et de son beau-frère Archer.

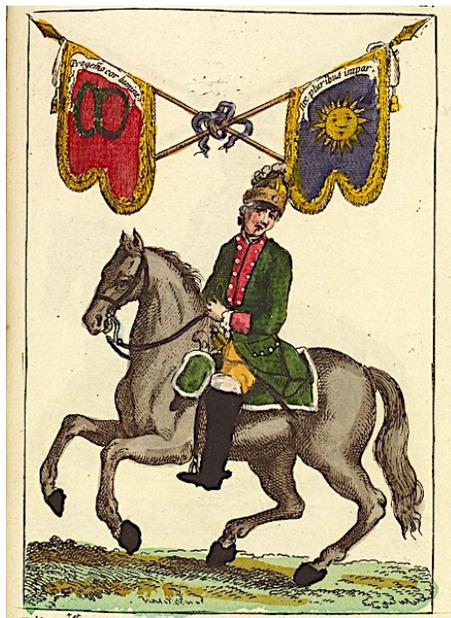
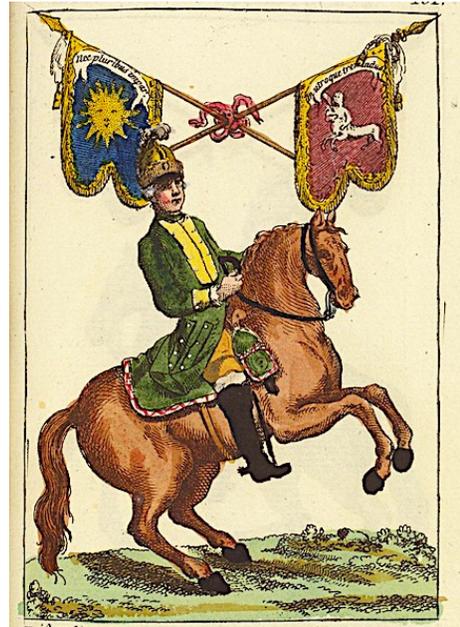


« Le Sieur des Appreaux s'étant approché de ladite demoiselle Marie Tanon, lui mit d'abord la main sur le sein et l'autre main en se baisant, sous la jupe. Sur quoi ledit Sieur Archer qui menait la dite demoiselle Marie Tanon d'un côté par le bras fut scandalisé, voulant la défendre et repousser le Sieur des Appreaux, ce dernier mit l'épée à la main, ce que voyant, elle qui dépose, craignant qu'il arrive quelque malheur se retira aussi bien que tous les autres de sa compagnie qui firent aussi retirer le Sieur Archer. »

Heureusement la jeune fille ne manque pas d'à propos : un jour qu'il la harcèle encore, installé sur un banc sous la fenêtre de sa chambre, elle déverse sur lui « un pot de chambre rempli d'ordure ».

La fureur et la jalousie du barbon éconduit redoublent : il se répand en calomnies et en injures, et ne réussit qu'à devenir la risée de tout Mens. Jusqu'à ce que le père sévisse et l'oblige à déclarer publiquement devant le juge que « Marie Pellissier Tanon est une fille d'honneur, de probité, et sans reproche ». Mais toutes n'ont pas autant de ressources. Le curé de Cornillon enregistre ce qui suit, sans commentaires.

« L'an mil sept cent vingt quatre et le dix-neuf mars dans le cimetière de la paroisse de Cornillon à dix heures du matin j'ai enterré le corps d'une petite fille âgée d'environ deux mois qu'on m'a dit être née de damoiselle Laville de Clelles, décédée la dite fille dans la maison de Honoré Gaspard Marié Sieur des Appreaux, ancien capitaine dragon, au lieu du Grand Oriol, suivant le rapport qui m'a été fait par Antoine Freichet et Jean Segond lesquels ont assisté à la sépulture. »



« Le vingt-cinq juin mil sept cent vingt-six dans l'église paroissiale de Cornillon, j'ai baptisé un enfant appelé Jean, né de Marie Valentin sa mère, servante chez le Sieur des Appreaux, né hier dont le parrain a été Pierre Roman et la marraine Catherine Rebutel. Ainsi le certifie Claude de S^t Pierre, curé de Cornillon. »

Des Appreaux a reconnu avoir eu un fils naturel de Marie Valentin dans son testament, daté du 2 septembre 1738. Il est décédé le lendemain, et enterré le surlendemain.

« Le quatrième septembre mil sept cent trente huit dans le cimetière de la paroisse de Cornillon a été enterré le corps de messire Honoré Gaspard Marié ancien capitaine dragon décédé hier dans sa maison d'habitation au lieu du Grand Oriol de cette paroisse, âgé d'environ soixante cinq ans. À sa sépulture ont assisté plusieurs, dont j'ai pris pour témoins noble Hector Marié Desières, noble Jean de Borel Sieur Duthau... »

Il ne semble pas qu'il y ait eu grand-monde du village, à l'enterrement de Gaspard Marié des Appreaux. Je me demande bien pourquoi. Ils devaient être occupés ailleurs ce jour-là : vous ne croyez pas ?

